

Syndic Adjoint

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU DÉFI ?
LA PROTECTION DU PUBLIC VOUS TIENT À CŒUR ?
DEVENEZ SYNDIC ADJOINT !

L'OPTMQ a pour mission de protéger le public en veillant à la qualité de l'exercice de la profession de ses membres œuvrant dans le domaine de la médecine de laboratoire en contrôlant l'exercice de la profession. L'un des moyens mis en place pour remplir cette mission est le bureau du syndic.

Le bureau du syndic est, en premier lieu, une équipe et nous sommes à la recherche d'une personne qui viendra compléter cette équipe à titre de syndic adjoint.

En résumé, le travail du syndic adjoint consiste à faire enquête dans le dossier qui lui sera attribué à la suite d'une information indiquant qu'un professionnel a commis une infraction au *Code des professions* ou aux règlements qui régissent la profession.

À la suite de son enquête, le syndic adjoint doit prendre l'une de ces décisions :

- Déposer une plainte au conseil de discipline.
- Fermer le dossier sans dépôt de plainte.
- Fermer le dossier avec un moyen alternatif à la plainte disciplinaire.
- Aller en conciliation.

Ainsi, il est responsable d'une part importante du rôle de l'Ordre professionnel qui est de protéger le public.

Le candidat idéal doit :

- Être technologiste médical et avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le milieu médical clinique ;
- Posséder un intérêt pour la protection du public et pour l'aspect déontologique de la pratique professionnelle ;
- Être en mesure de s'exprimer de façon claire, de manière à être bien compris (le candidat sera appelé à communiquer avec différentes personnes dans des contextes parfois difficiles) ;
- Être calme ;
- Être capable de prendre des responsabilités et à mener de front ses dossiers ;
- Démontrer une capacité à étudier les problèmes sous plusieurs angles et à utiliser une démarche logique dans sa prise de décision ;
- Être en mesure de se déplacer partout sur la province du Québec.

En intégrant l'équipe du bureau du syndic, le syndic adjoint ne sera jamais laissé seul avec les dossiers sous sa responsabilité.

En cas de difficulté ou de questionnement, il pourra compter sur :

- Du mentorat ;
- Le support de ses collègues ;
- Des journées de formation sur le processus disciplinaire.

Informations additionnelles :

- Ce n'est pas un travail à temps plein : nous estimons une charge de travail d'environ 80 à 120 heures, par année, à consacrer en tant que syndic adjoint.
- Ce travail peut être fait en complémentarité avec votre travail en tant que technologiste médical de votre centre.
- Télétravail à temps plein.
- Horaire en fonction de vos disponibilités (à condition que vos dossiers évoluent).
- Rémunération à l'heure selon l'échelle salariale adoptée par le conseil d'administration de l'OPTMQ.
- Accès à un compte de dépenses pour des frais de déplacement, d'hébergement ou de repas encourus dans l'exercice de vos fonctions à titre de syndic adjoint et selon les modalités de la Politique de remboursement des frais de séjour et de voyage.

Si ce défi vous intéresse, faites parvenir votre lettre de motivation ainsi que votre curriculum vitae à syndic@optmq.org.

Toute demande sera considérée et nous communiquerons avec chacune d'entre elles.

Steve Sirois, T.M.
Syndic OPTMQ